

# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

# 118

Vendredi 26 janvier 2018

A la Une

## Politique de la ville : France urbaine et les associations du bloc local en appellent à une relance forte



Les présidents de France urbaine et de l'AdCF, **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole et **Jean-Luc Rigaut**, maire de la commune nouvelle d'Annecy ont rencontré, à leur demande, au pôle Joubert, lors d'un déjeuner de travail, mercredi 24 janvier, l'ancien ministre de la Ville, **Jean-Louis Borloo**, à qui le président de la République a récemment confié une mission, afin de préparer, d'ici le printemps, un programme d'actions pour les quartiers populaires. L'occasion, pour les deux associations, de faire part de leur perplexité sur la concertation en cours au niveau national, organisée autour de dix groupes de travail thématiques. L'occasion d'en appeler aussi à une relance forte et vigoureuse des programmes de renouvellement urbain portés par l'ANRU, alors que l'Agence manque cruellement de moyens dans la loi de finances 2018 (seulement 15 millions d'euros) et que la préparation des protocoles de préfiguration et autres conventions opérationnelles a retardé de nombreux chantiers sur les territoires, depuis 2014.



Après un entretien riche et dense, à l'issue duquel les participants ont convenu de se revoir dans deux semaines pour faire le point, s'est tenue une réunion de la Commission *politique de la ville et cohésion sociale* commune à France urbaine, l'AMF et Ville & banlieue. Invité de dernière minute, **Jean-Louis Borloo** a rappelé aux participants que la politique de la ville avait besoin d'une impulsion majeure pour sortir des tuyaux d'orgue technocratiques et redonner un projet et un espoir aux habitants, après des années de sur-place. Plusieurs axes ont été esquissés : outre la rénovation urbaine, l'ancien ministre a mis l'accent sur la maîtrise de la langue, la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique, le soutien aux mères isolées en difficulté, la tranquillité publique et l'insertion globale des jeunes, diplômés et non-diplômés.

Devant une assistance nombreuse, **Annie Guillemot**, sénatrice du Rhône et **Valérie Létard**, sénatrice du Nord sont, par ailleurs, revenues sur les conclusions du rapport préparé par leurs soins en 2017, sur le bilan de la loi Lamy du 21 février 2014, dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Considérant que cette loi posait de bons principes, notamment avec le critère unique de revenus ou la montée en puissance, dans la gouvernance des contrats de ville, des agglomérations et métropoles, elles ont regretté, en revanche, que la politique de la ville ait manqué de moyens humains et financiers après la réforme de 2014 et que les droits communs de l'Etat aient été si peu mobilisés, malgré la signature de conventions interministérielles ad hoc.

Les deux sénatrices, à l'unisson de nombreux témoignages se sont aussi inquiétées que la confiance ne soit rompue entre la République et les habitants des quartiers, faute de respect des promesses faites, en particulier en matière de mixité sociale et fonctionnelle dans le logement. Revenant précisément sur la conférence de consensus en cours sur le logement au Sénat et en prévision de l'examen d'un nouveau projet de loi dit ELAN, d'ici le mois de mars, **Valérie Létard**, **Annie Guillemot** et **Yvon Robert**, maire de Rouen ont ensemble formulé le vœu que le gouvernement entende les préconisations et recommandations des grandes villes, agglomérations et métropoles dotées de programmes locaux de l'habitat (PLH) et ayant pris la délégation des aides à la pierre. *Confiance aux territoires* a été le leitmotiv de plusieurs interventions, appelant à un cadre souple fixé par un Etat prenant en compte la diversité des territoires.

Contact :





## Jean-Luc Moudenc auditionné par la mission Richard-Bur sur la refonte de la fiscalité locale

26 janvier 2018

Le Président de France urbaine a été auditionné le 24 janvier dernier par la mission Richard-Bur au sujet de la refonte de la fiscalité locale : « chantier lourd et complexe qui connaît une nouvelle accélération avec la décision du Conseil constitutionnel et la déclaration qui s'en est suivi du Président de la République. La nécessité de réformer la fiscalité locale s'engage bien dans un calendrier volontariste puisqu'il n'est plus seulement question d'alléger la taxe d'habitation pour 80% des ménages mais bien de supprimer totalement cet impôt pour tout le monde. »

Dans ce contexte, Jean-Luc Moudenc a tenu à rappeler que depuis de nombreuses années l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, bien qu'elle ne soit pas érigée en principe constitutionnel, n'a cessé de se dégrader. Le principe d'autonomie financière et, plus particulièrement, la définition des ressources propres par la loi organique de 2004 ne permet en effet pas d'apporter des garanties suffisantes au niveau de la fiscalité locale.

Face à la disparition programmée de la taxe d'habitation, pour la Mission, deux grandes options sont envisageables : « la redistribution de la fiscalité locale existante ou le démembrement du produit de la fiscalité nationale ». « C'est la première option qu'il faut privilégier, en travaillant sur une nouvelle redistribution des impôts directs locaux » selon le Président de France urbaine ; a contrario, la seconde option n'est pas souhaitable puisqu'elle n'est pas garante d'une territorialisation de l'impôt.

Jean-Luc Moudenc a rappelé qu'avant même que le débat sur la suppression de la taxe d'habitation soit engagé, France urbaine avait déjà proposé un système fiscal local plus cohérent avec le souci de responsabilisation fiscale qui anime les élus urbains, à savoir l'entière attribution au bloc communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Naturellement, l'efficacité de cette option nécessite la révision des valeurs locatives, à laquelle France urbaine est particulièrement attachée. La Mission partage pleinement le constat selon lequel la suppression de la taxe d'habitation ne permet pas de résoudre le problème de l'obsolescence de ces valeurs.

Chacun s'accorde à considérer que l'analyse des scénarios ne peut pas être décorrélée de la problématique du financement des AIS pour les départements et, dans cette perspective, il serait cohérent d'attribuer une quote-part de CSG aux départements.

Afin de viser un « taux de couverture » du manque à gagner de la suppression totale de la taxe d'habitation par des ressources fiscales territorialisables, les intercommunalités pourraient opportunément se voir attribuer la CVAE des départements, en cohérence avec la compétence économique accordée au bloc communal, conjointement aux régions.

La mission Richard Bur a émis l'hypothèse d'un fléchage vers les communes concernées de la part du produit de l'impôt sur le revenu acquittée par les propriétaires bailleurs au titre des loyers versés par les locataires. Cette idée est séduisante même si la concentration de l'assiette fiscale locale sur les seuls propriétaires ne peut être envisagée.

A ce titre, Jean-Luc Moudenc a souligné l'hétérogénéité de la carte de France : dans les grandes villes, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires à titre de résidence principale est souvent de l'ordre du tiers (pour deux tiers de locataires), alors que les proportions sont inverses dans les territoires les moins denses. Mais surtout, la suppression de la taxe d'habitation ne doit pas éloigner les habitants d'une commune de la problématique du financement des services publics dont ils bénéficient. C'est pourquoi, il a proposé une dernière piste qui pourrait être explorée par la mission et qui consisterait à conserver une contribution locale citoyenne (ou résidentielle) qui s'apparenterait à une forme de ticket modérateur, et qui permettrait une participation au financement des services publics : « l'enjeu n'est pas tant budgétaire que politique ». Alain Richard a exprimé le souhait que cette piste puisse être travaillée et a considéré qu'un schéma assorti d'un mécanisme de levier taux serait d'autant plus responsabilisant pour les élus.

La discussion s'est ensuite engagée sur l'articulation entre autonomie fiscale et cohésion territoriale avec en toile de fond, d'une part, les contraintes budgétaires nationales et locales et, d'autre part, l'ardente obligation d'efficacité de la péréquation. En effet, la refonte de la fiscalité locale ne doit surtout pas générer de nouvelles inégalités. Or les mécanismes, tels qu'ils existent aujourd'hui et qui en sortiront totalement modifiés par ce nouveau paysage fiscal, devront sans doute être repensés différemment. D'où l'intérêt manifesté à l'égard de la proposition de France urbaine d'instaurer une dynamique péréquatrice par la base, en poupée russe, afin de



pleinement répondre aux objectifs d'autonomie et de responsabilité des collectivités territoriales. D'ailleurs, si le FPIC est critiquable à bien des égards, il ressort des dernières observations que les élus s'approprient de plus en plus les modes de répartition librement arrêtés, faisant ainsi écho à l'efficacité d'une péréquation locale décidée par le bas plutôt qu'une dépendance vis-à-vis de mécanismes nationaux, créant des interdépendances entre les collectivités qui ne se situent pas dans les mêmes territoires et induisant des flux financiers vis à vis desquels la prévisibilité est médiocre.

In fine, face à Bercy qui préférerait des mécanismes de dotations et donc des enveloppes contrôlées, pouvant potentiellement faire l'objet de diminutions, France urbaine continue de plaider pour d'avantage d'autonomie et pour un système fiscal en adéquation avec la dynamique décentralisatrice insufflée depuis plus de 30 ans.

La mission espère présenter ses propositions vers la mi-avril mais pourrait avoir à régler en priorité la question des AIS qui interfèrent avec la refonte de la fiscalité : recentralisation, CSG, pérennisation d'un fond de financement, tous les scénarios sont ouverts et ils conditionneront plus ou moins le choix de la fiscalité du bloc local de demain.

contact :

[Laurence Tartour](#)

[Franck Claeys](#)

## Act'Urbaines

### [A noter dans vos agendas, 2èmes journées nationales de France urbaine, les 5 et 6 avril 2018 à Dijon](#)

25 janvier 2018



Après Arras en 2017, tous les maires des grandes villes, président(e)s des grandes agglomérations et des métropoles de France se retrouveront à Dijon les jeudi 5 et vendredi 6 avril prochains, à l'occasion des 2èmes Journées nationales de France urbaine.

Un an après l'adoption du manifeste d'Arras, ces rencontres, qui réuniront élus et techniciens, permettront de faire le point sur les avancées obtenues notamment en matière financière ou institutionnelle mais aussi de préparer les échanges futurs en matière de mobilité, sécurité, logement, politiques alimentaires, culture, sport ou contractualisation.

Cet événement sera accueilli par la Métropole de Dijon présidée par **François Rebsamen**.

### [France urbaine partenaire du forum Sportcoll du 6 au 8 février, à Montpellier](#)

25 janvier 2018

France urbaine est partenaire de la deuxième édition du forum Sportcoll 2018, qui se tiendra à l'Arena Sud de France, à Montpellier, du mardi 6 au jeudi 8 février. Ce salon des collectivités territoriales et des acteurs économiques du sport et des loisirs, placé sous le patronage du ministère des sports verra intervenir



plusieurs représentants de l'Association.

**Joël Bruneau**, maire de Caen, président de la communauté urbaine Caen la mer et référent sport de France urbaine interviendra lors de la plénière d'ouverture mardi 6 février, de 14h30 à 16h30, aux côtés de **Philippe Saurel**, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole. Mercredi 7 février, **Roselyne Bienvenu**, maire adjointe aux sports d'Angers et vice-présidente d'Angers Loire Métropole participera à un atelier, de 17h à 18h30, dédié à l'évolution des modèles de financement des équipements sportifs, aux côtés d'**Arielle Piazza**, nouvelle présidente du centre national pour le développement du sport (CNDS), par ailleurs adjointe aux sports à la ville de Bordeaux.

Pour connaître le programme du forum Sportcoll, [suivre le lien](#)

Pour s'inscrire, [suivre le lien](#)

A noter que les membres de France urbaine peuvent s'inscrire gratuitement à cette manifestation, avec le **code SC18REDUIT**. L'accès est également libre au tournoi Open Sud de France, à ses animations ainsi qu'au Village VIP Sud de France.

## [Prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes : Une priorité nationale et une volonté de France urbaine](#)

25 janvier 2018



La France compte trois millions d'enfants pauvres soit près d'un enfant sur cinq ; plus d'un tiers des bénéficiaires d'aide alimentaire ont moins de quinze ans, le taux de pauvreté des jeunes a augmenté fortement au cours des dernières années.

Ainsi, en octobre dernier, le Président de la République a annoncé le lancement d'une grande concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Cette stratégie s'inscrit dans une double approche avec d'une part un investissement accru en direction des enfants et des jeunes, et d'autre part un accent sur la prévention et l'investissement social.

Pour porter cette stratégie, a été créée la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, placée sous la responsabilité d'**Olivier Noblecourt**. Il mène un travail important pour construire des partenariats afin que chacun puisse agir, dans son domaine de responsabilité. Pour mener à bien ce chantier aux côtés du gouvernement, de parlementaires, des associations de collectivités et d'action sociale, de la CNAF, six groupes



de travail ont vu le jour, autour des thèmes suivants :

- éradiquer la pauvreté des enfants ;
- prévenir la vulnérabilité des enfants et des jeunes ;
- développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté ;
- l'accès aux droits et aux services, la lutte contre le non recours ;
- un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion ;
- piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

France urbaine fait partie du groupe de travail numéro un sur la pauvreté des enfants, présidé par **Nathalie Casso-Vicarini** (Ensemble pour l'éducation de la petite enfance) et **Frédéric Leturque**, maire d'Arras, vice-président de la Communauté urbaine d'Arras délégué à l'habitat et à la politique de la Ville, conseiller régional des Hauts de France, qui travaillera en particulier sur l'accueil collectif des enfants les plus défavorisés, le développement des dispositifs de soutien à la parentalité et la réussite scolaire des enfants vivant en situation de pauvreté.

Augmenter l'offre d'accueil afin d'éviter les conséquences d'une demande beaucoup plus importante que l'offre avec des conséquences de « spéculation » dont sont principalement victimes les femmes seules et les familles aux revenus les plus bas ; aider les acteurs, notamment publics de l'accueil collectif ; agir plus efficacement pour que la connaissance des modalités d'accueil ou les aides tarifaires soient plus accessibles font partie des sujets qui mobilisent tous les acteurs en ce domaine, et bien sûr France urbaine. Des actions existent déjà dans chacune des collectivités, mais France urbaine réitère son engagement partenaires de la « co-production » des leviers de l'action publique.

Outre les réunions bimensuelles au ministère, dix journées de concertation sont prévues dans différents territoires : Saint-Nazaire, Lyon, Amiens, Saint-Denis-de la Réunion...

Par ailleurs, la publication des rapports de synthèse aura lieu mi-mars pour une remise officielle au Président de la République au début du mois d'avril.

Contact :

[Etienne Chaufour](#)



## [Deux nouveaux appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)

25 janvier 2018



Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE, délégation à l'action extérieures des collectivités territoriales) a récemment ouvert deux appels à projets à destination des collectivités :

### **I - Soutien à la coopération décentralisée franco-tunisienne**

Les élections municipales en Tunisie étant prévues le 6 mai 2018, l'appel à projet franco-tunisien se déroulera en deux temps :

Les projets pourront être déposés du 11 décembre 2017 au 30 avril 2018 puis du 14 mai 2018 au 22 juin 2018.

Les projets devront être déposés conjointement par des collectivités françaises et tunisiennes et devront concerner les domaines suivants :

- 1. Gestion des services techniques des collectivités locales** : le renforcement des capacités permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics concernés (telle la police municipale pour la protection de l'environnement et la sécurité touristique).
- 2. Aménagement du territoire** : dans le cadre de la communalisation du territoire national tunisien, de nouvelles communes ont été créées et certaines élargies. La gestion des espaces ruraux, le lien entre territoires ruraux et territoires urbains et le développement local seront des domaines nouveaux pour les communes concernées, d'où le besoin d'expertise pour la gestion des espaces (problèmes sociaux, circulation et mobilité). Une attention particulière sera portée sur les territoires de l'intérieur.
- 3. Environnement et climat : assainissement, collecte et traitement des déchets.** Mission complexe des collectivités tunisiennes, celles-ci doivent répondre aux besoins des citoyens, qu'il faut traiter institutionnellement, techniquement et financièrement. Le transfert d'expériences des collectivités françaises est souhaité. De plus, le climat reste une priorité globale depuis la COP21 qui doit se décliner en Tunisie, pays particulièrement vulnérable au changement climatique.
- 4. Citoyenneté** : dans le contexte des premières élections locales libres et transparentes en Tunisie, il apparaît essentiel de sensibiliser les populations locales sur le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux, en y



associant éventuellement la contribution de la société civile.

Cet appel à projets vise à renforcer les capacités des collectivités territoriales tunisiennes, en stimulant la mise en place d'actions de formation des cadres territoriaux tunisiens et favoriser de nouvelles coopérations entre la Tunisie et la France.

Pour consulter le règlement, rendez-vous sur le site [de France Diplomatie](#) pour les collectivités territoriales françaises, et sur le Portail des collectivités locales pour les collectivités territoriales tunisiennes.

Anne-Marie Mevel-Reingold, chargée de mission, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales : [anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr](mailto:anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr)

## **II - Soutien à la coopération franco-sénégalaise**

Les gouvernements français et sénégalais ont renouvelé le 27 janvier 2017 leur accord triennal à Dakar pour soutenir les projets de coopération décentralisée. En conséquence, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales - DAECT) et le ministère sénégalais de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGTDAT), ouvrent le quatrième appel à projets en soutien aux partenariats de coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et sénégalaises.

Il est ouvert du **15 janvier au 15 mars 2018**. Les collectivités territoriales françaises et les collectivités locales sénégalaises peuvent, dans le cadre triennal en cours, déposer des projets d'une durée d'un ou deux ans.

Ce dispositif est piloté conjointement par la DAECT, le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Dakar et par la Direction des Collectivités Locales (DCL) du Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du territoire (MGTDAT). Cette initiative vise essentiellement à consolider les partenariats en cours.

Les projets ne sont éligibles que s'ils sont portés conjointement par au moins une collectivité territoriale française et une collectivité locale sénégalaise. Ils doivent s'inscrire dans une logique de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales sénégalaises dans les trois thématiques prioritaires suivantes :

1. Développement économique local, et notamment des activités génératrices de revenus et d'emplois, y compris patrimoine, tourisme et culture ;



2. Appui institutionnel et renforcement de capacités, dont la formation professionnelle et l'innovation numérique ;

3. Développement durable et changement climatique, dont sécurité alimentaire et agro-écologie.

Les projets présentant des actions sur le territoire de la collectivité française en rapport avec celles menées au Sénégal seront privilégiés.

L'appel à projets sera publié sur [France Diplomatie](#), site français du MEAE, et sur les sites sénégalais [www.cooperationdecentralisee.sn](http://www.cooperationdecentralisee.sn) et <http://www.decentralisation.gouv.sn>.

## [Rencontres nationales de la participation, c'est parti pour la 2e édition !](#)

24 janvier 2018



La deuxième édition des Rencontres nationales de la participation organisées par le thinktank Décider Ensemble se dérouleront les 6, 7 et 8 mars prochain à Lille.

Ces journées auront pour thème « **l'innovation démocratique au service des territoires** ». Elles seront l'occasion de réfléchir ensemble à la concertation, la participation citoyenne et au dialogue entre parties prenantes sous plusieurs angles :

- **Le terrain** : milieu rural ou urbain, site en reconversion ou à l'étranger... Quelles spécificités pour faire participer ?
- **Les dispositifs et méthodes** : conseils citoyens, budgets participatifs, outils d'intelligence collective, réunion publique... Comment choisir, mettre en place et faire vivre ces procédés ?
- **Les thèmes** : santé, transport, jeunesse, numérique, urbanisme, dialogue environnemental... Quels apports de la concertation dans ces domaines et inversement ?

### **Le projet**

Les Rencontres nationales de la participation s'adressent aux praticiens et aux décideurs issus de collectivités, d'associations, d'entreprises privées ou publiques. Co-portée par différents acteurs du monde de la concertation et de la participation, la première édition des Rencontres s'est déroulée à Bordeaux les 25 et 26 janvier 2017 et a réunie plus de 430 participants.

### **Pourquoi venir ?**

- vous souhaitez vous former aux questions de



concertation ;

- vous voulez concerter dans votre collectivité ou vous rencontrez des difficultés sur un projet de concertation dans votre territoire ;
- vous êtes intéressé par les problématiques de démocratie participative ;
- vous voulez étendre votre réseau professionnel et rencontrer des acteurs du milieu ;
- vous souhaitez faire partager votre expérience et vous nourrir de pratiques d'autres domaines.

**Des formats d'ateliers variés :**

- des temps destinés à l'échange et la conception : ateliers d'échanges et de co-construction, partage d'expérience ;
- des moments dédiés à l'apprentissage avec les formations et les tests d'outils ;
- des grands débats et temps d'inspiration sur des sujets transversaux.

+ d'infos [ici](#)

Contact :

[rencontres@deciderensemble.com](mailto:rencontres@deciderensemble.com)

01 48 42 05 00

## [Calendrier parlementaire semaine du 22 janvier 2018](#)

25 janvier 2018



Calendrier parlementaire du 22 janvier 2018

## Agenda

31 janvier 2018

[Commission Finances, le 31 janvier 2018](#)

06 février 2018

[Commission Culture à Clermont-Ferrand, le 6 février 2018](#)



07 février 2018

[Conseil d'administration, le 7 février 2018](#)

07 février 2018

[Commission Santé France urbaine/AMF, le 7 février 2018](#)

21 février 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 21 février 2018](#)

28 février 2018

[Commission Sécurité, le 28 février 2018](#)

14 mars 2018

[Commission DDTE, le 14 mars 2018](#)

28 mars 2018

[Commission Education, le 28 mars 2018](#)

05 avril 2018

[Journées nationales de France urbaine - 5 & 6 avril 2018 à Dijon](#)

16 mai 2018

[Conseil d'administration, le 16 mai 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Directeur de la Rédaction : Sébastien Fournier

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg118-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>